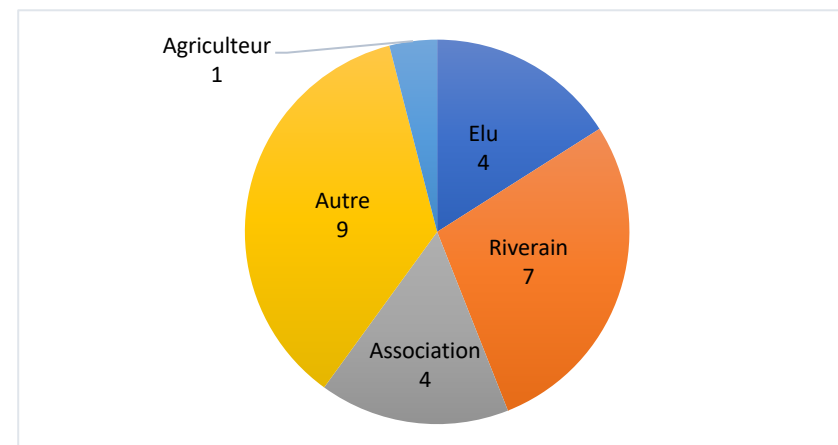


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

- 25 CONTRIBUTEURS SOIT 2,55% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
25/11/2020 07h11		Informer les syndicats d'eau notamment pour la protection des bassins d'alimentation des captages	arrêt immédiat d'utilisation de produits phytosanitaires dans les bassins d'alimentation des captages, puis recherche de méthodes alternatives, mais non chimiques de désherbage	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
27/11/2020 12h11		La SNCF devra spécifier si les produits qu'elle utilise comportent des nanoparticules (obtenir ces informations auprès de l'ANSES). La notion de pourcentage de produits dans le mélange n'est pas suffisante. Même utilisé en petite quantité, un produit peut être très nocif s'il y a présence de nanoparticules dans le cocktail chimique lui permettant de pénétrer aisément les plantes à détruire mais aussi nos barrières physiologiques (passage direct dans notre sang par inhalation) et les écosystèmes. Pour une totale transparence, la totalité des propositions ci-dessus devrait être mise en œuvre.	Le plus sécurisant serait de procéder à un désherbage physique ou mécanique, comme dans d'autres pays (thermique, électrique...) - La SNCF devrait aussi conserver des haies denses, hautes et persistantes en bordure de son foncier pour éviter la dispersion des produits (lors des traitements, mais aussi par volatilisation ou post-volatilisation par le vent ou la chaleur, des mois après épandage). - Ne supprimer que les arbres envahissants type érables planes, ailantes... Attention : pour l'instant, l'ANSES ne tient pas compte de la présence de nanoparticules dans les produits lors de ses homologations. Elle ne fait aucune demande sur le sujet aux fabricants qui déposent les autorisations de mise sur le marché (voir les formulaires Cerfa). Si la SNCF veut choisir les produits qu'elle utilise en toute sérénité et informer les habitants en toute transparence, elle devra absolument connaître cette information cruciale.	Il faudrait associer des médecins oncologues à la réunion annuelle.
28/11/2020 08h11		la SNCF devra spécifier si les produits qu'elle utilise comportent des nanoparticules (obtenir ces informations auprès de l'ANSES). La notion de pourcentage dans le produit n'est pas suffisante.	Le plus sécurisant serait de procéder à un désherbage physique ou mécanique comme dans les autres pays (thermique, électrique...). - La SNCF devrait aussi conserver des haies denses, hautes et persistantes en bordures de son foncier pour éviter la dispersion des produits lors des traitements mais aussi éviter la volatilisation ou post-volatilisation par le vent ou la chaleur des mois après épandage. - ne supprimer que les arbres envahissants (érables planes, ailantes...) - attention pour l'instant l'ANSES ne tient pas compte de la présence de nanoparticules dans les produits lors de ses homologations. Elle ne fait aucune demande sur le sujet aux fabricants qui déposent les autorisations de mise sur le marché (voir formulaire CERFA). - Si la SNCF veut choisir les produits qu'elle utilise, en toute sérénité, et informer les habitants en toute transparence, elle devra absolument connaître cette information cruciale.	Il faudrait associer des médecins oncologues aux réunions annuelles

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
28/11/2020 15h11			Se conformer aux données scientifiques, aux recommandations des agences sanitaires et ne pas tomber dans les mesures dogmatiques et populistes.	
29/11/2020 07h11		Perso j'ai prouvé le glyphosate Mais vu qu'il faut faire plaisir à tous ces écolos....	Très bien il faut gardé le glyphosate Juste respecté les applications. Dose, mode application qui sont déjà respecté par les agris depuis.30 ans	Bon courage
29/11/2020 11h11		En plus de donner des informations sur les produits utilisés, la SNCF devrait spécifier si ces produits comportent des nanoparticules qui sont à même de pénétrer nos organismes de façon plus ciblée comme elles le font dans les plantes. Seule la mise en ?uvre de ces propositions d'information pourra faire croire à une volonté de transparence totale de la part de la SNCF Réseau.	Les techniques alternatives (désherbage manuel ou thermique) doivent être privilégiées. Pourquoi ne pas couper seulement les plantes dites invasives (érable plane, ailante, buddléia, vergerette)? Afin d'éviter la dérive des pesticides lors de leur application mais aussi après à cause de la volatilisation des particules, il faudrait conserver ou mettre en place des haies végétales denses, persistantes et suffisamment hautes pour protéger les parcelles habitées par les riverains des voies ferrées.	Il est important que les citoyens et élus aient un référent à contacter et à rencontrer en cas de conflit ou même d'interrogations. Il faudrait peut-être y associer des associations environnementales ou de développement durable ainsi que des médecins oncologues ou endocrinologues.
30/11/2020 14h11		Initier une étude sur l'empreinte écologique sur la faune (insectes)		
30/11/2020 16h11		Et pourquoi ne pas banian tout simplement les produits phyto et proposer des emplois à des personnes pour faire du désherbage! Lancer un grand appel à projet pour chercher des solutions alternatives au phytosanitaire		

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
06/12/2020 19h12		La connaissance par les riverains, proches ou éloignées, des voies entretenues directement ou indirectement par la SNCF, des produits utilisés pour le déserbages doivent être entièrement connu. Aucun produit interdit ne doivent être utilisés de façon maîtrisée ou non maîtrisée, càd dans ce cas que la SNCF n'aurai pas mis tout les moyens connu ou à venir pour assurer la protection des riverains. Les propositions doivent être réalisées et l'information de tous les groupes politiques, par communes traversées, doivent avoir une notes d'informations sur l'es engagements et le planning de mise en oeuvre. Un suivi en toute transparence est réalisé.	Aucun désherbant ne devrait être utilisé. L'engagement devrait être immédiat. Le désherbage mécanique doit être l'opération courante. Ce n'est pas aux riverains de subir les économies technique par l'emploi de pesticides. Il est nécessaire et de la responsabilité de la SNCF de prendre en compte dans son organisation d'entretien des voies et de ses abords de maîtriser les produits nocifs pour la santé des riverains en étant à l'écoute des risques associés à des produits dangereux à venir, tel que les nano particules. Ne pas s'entendre dire dans quelques années "nous ne savions pas" ou autres phrases similaires pour se dédouaner...	Créer un système incluant des riverains et les communes pour informer une activité de désherbage. Il ne s'agira pas de valider ou d'empêcher un entretien, mais d'avoir un cotât de personne responsable et volontaire mis au courant afin d'informer sur la période de passage (date) et des moyens engagés. Présence d'un réseau de médecins spécialisés lors des réunions annuelles
08/12/2020 06h12			N'utiliser aucun produit phytosanitaire surtout si la voie ferre est proche d'une école crèche maison de retraite.	
18/12/2020 13h12	Très bonne idée	Je trouve ces informations utiles	Mesures indispensables	Utiles